

Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 En exercice : 15 Qui ont pris part à la délibération : 10+3 Date de la convocation : 29/11/2021 Date d'affichage : 29/11/2021	EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de FONTENAILLES ----- Séance du 6 décembre 2021
--	---

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le SIX DÉCEMBRE, à dix-neuf heures zéro minute, Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine HARSCOËT, Maire de FONTENAILLES.

Présentes : Mesdames HARSCOËT, SÈVE, SAMAKÉ, CALONEC C., STENVOT, ACKER-MULLER.

Présents : Messieurs PICODOT, RAMET, LANOË, DACQUAY.

Absente : Mme PEETERS

Absente Excusée : Mme DEJEU

Pouvoirs : Mme MENTEC à Mme HARSCOËT
M. TESTELIN à M. LANOË, M. CALONEC Ph à Mme CALONEC C.

Secrétaire de Séance M. PICODOT.

DELIBERATION N°81/2021

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA MISE À DISPOSITION DU CAMION DE LA COMMUNE ET DES AGENTS TECHNIQUES POUR LE RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS CHEZ LES PARTICULIERS

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant que des administrés n'ayant pas de véhicule adapté pour l'évacuation des déchets verts à la déchetterie ont demandé à la mairie de mettre à leur disposition les agents et le camion de la commune ;

Considérant que ce service aux habitants d'un montant de 50€ serait proposé 2 fois par an et par foyer durant la période de septembre à mars.

Considérant que les déchets seraient mis dans des contenants.

Considérant que ce ramassage ne concernera pas les branches des feuillus, puisque le SMETOM, propose le broyage des branches, mais cela pourra être des branches de résineux, tonte, etc...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**,

AUTORISE Madame le Maire à mettre à disposition le camion de la commune, ainsi que les agents pour le ramassage des déchets verts chez les particuliers pour un montant de 50€ par ramassage et ceci 2 fois par an et par foyer.

DIT que cette recette sera imputée à l'article 70688 – Autres prestations de services - du budget 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Ghislaine HARSCOËT